



**MAIRIE
DE
TRÉGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

**ANNULATION
DE PENALITES
DE RETARD POUR
LA SCREG
AMENAGEMENT
DE LA RUE DE
KERFEUNTEUN**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice :..... 29
Nombre de présents :.....24
Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a fait réaliser en 2013 des travaux de mise en accessibilité et d'amélioration de la sécurité rue de Kerfeunteun. L'entreprise choisie pour la réalisation des travaux d'aménagement était le SCREG.

Des aléas ont retardé l'avancement du chantier et la date de réception des travaux. Considérant que les travaux n'ont alors pas pu être réceptionnés avant le 27 septembre 2013 sans que cela soit imputable à la SCREG, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler les pénalités d'un montant de 12 249,32 € relatives au retard d'exécution des travaux de voirie pour l'aménagement de la rue de Kerfeunteun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation des pénalités de retard pour la SCREG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 27 janvier 2014

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE14240115B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014
Publication : 30/01/2014